



RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'ORNON

5.1.1 Liste et carte des SUP



Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

PLU arrêté le : 28/05/2025

PLU approuvé le : 25/02/2026

SARL Alpicité
Av. de La Clapière – 01 Rés. La
Croisée des chemins
05 200 EMBRUN
Tél : 04.92.46.51.80
contact@alpicite.fr
www.alpicite.fr

DEPARTEMENT de L'ISERE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE **ORNON**

N° INSEE
285



Direction Départementale des Territoires
Service Etudes et Territoires (SET/DU)
17, bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 - Grenoble cedex 9
tel: 04.56.59.46.49 fax: 04.56.59.46.07

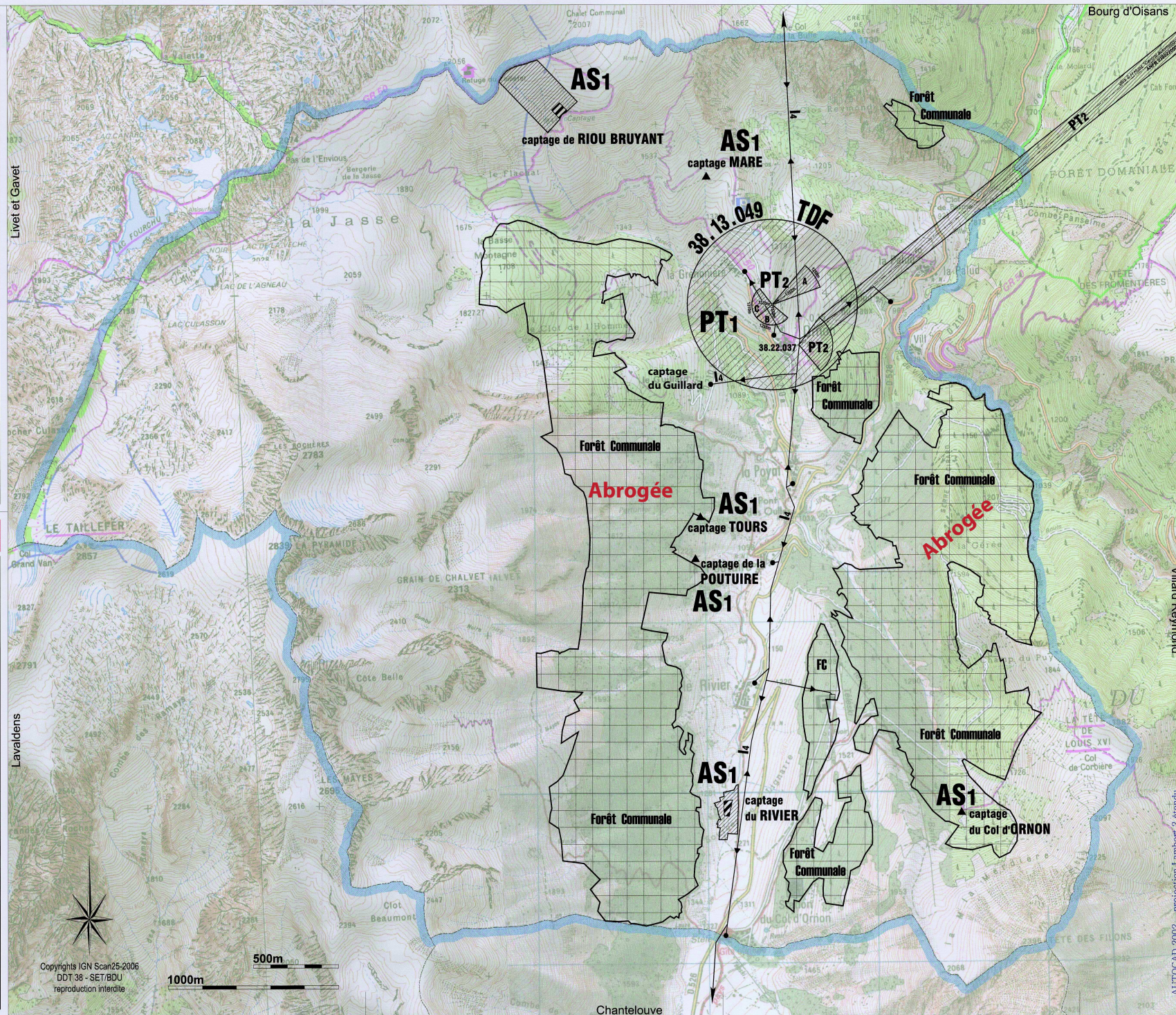
SYMBOLE	CODE	INTITULE	SYMBOLE	CODE	INTITULE
	A2	Bois et forêts soumis au régime forestier		I1	Transport d'hydrocarbures liquides ou gazeux
	A3	Pose de canalisations souterraines d'irrigation		I2	Construction et exploitation de pistes-fre
	A4	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux		I3	Ouvrages (D.U.P.) utilisant l'énergie des lacs et cours d'eau
	A5	Canalisations publiques d'eau potable		I4	Transport de gaz
	A9	Zones agricoles protégées (ZAP)		I5	Transport d'électricité
	AC1	Protection des monuments historiques 1: classés 2: inscrits		Int1	Voisinage des cimetières
	AC2	Protection des sites et monuments naturels 1: classés 2: inscrits		JS1	Installations sportives
	AC3	Réserves naturelles		PM2	Installations classées
	AC4	Protection du patrimoine architectural et urbain		PT1	Transmission radio-électriques
	AR5	Fortifications - Ouvrages militaires		PT2	Protection contre les perturbations électromagnétiques
	AR6	Champs de tir		PT3	Protection contre les obstacles
	AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales		PT4	Communications téléphoniques et télégraphiques
	EL2	Zones submersibles : aléa direct b) complémentaire c) cumulés		T1	Éloignement relatif aux lignes télécom
	EL3	Halage et marchepied		T2	Chemins de fer
	EL4	Remontées mécaniques et pistes de ski		T3	Suivi de télégraphiques
	EL6	Terrains nécessaires aux RN et autoroutes		T4	Aéronautique de balisage
	EL7	Alignements		T5	Aéronautique d'atterrissage
	EL10	Parcs nationaux		T8	Radioélectriques : protection des installations de navigation et d'atterrissage

ECHELLE : 1/10.000 ETABLI le : 05.04.12 MODIFIÉ le : 05.04.2012 (M.D.)

NB: Ce document est un plan de référence directement utilisable dans la plupart des cas. Pour plus de précisions, consulter le service gestionnaire de la servitude ainsi que les actes institutifs de la servitude.

MODIFICATIONS

date	code	nature
27.04.84		Mise à jour pour procédure "Porter à la Connaissance".
22.11.84	EL10	Adjonction zone périphérique du parc national des ECRINS.
27.12.85		Mise à jour pour Arrêt du P.O.S
05.04.12	AS1	Mise à jour pour la révision du POS en PLU.
	EL10	Mise à jour des périmètres de captage RIOU BRUYANT et RIVIER
		Suppression du captage GUILLARD abandonné.
		Suppression zone périphérique du parc national des ECRINS ; servitude ne concernait que la zone cœur du parc (article L331-4 du code de l'environnement)
		Mise à jour des périmètres de forêts communales et suppression du code A1 : (Servitude abrogée par la Loi d'Orientation Forestière du 09.07.2001)



Copyrights IGN Scan25-2006
DOT 38 - SET/BDU
reproduction interdite

1000m
500m

LISTE RECAPITULATIVE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE (SUP)

Etablie en : avril 2012
Commune n°285 : ORNON

NOTA

Bois et forêts relevant du régime forestier reportés pour information. La servitude A1 a été abrogée par la loi d'Orientation Forestière de 2001.

Services responsables :

Direction départementale des territoires (DDT) – Service environnement (SE)
Office national des forêts

Dénomination ou lieu d'application :

- **forêts communales (504ha, 87a)**

Actes d'institution :

- Ordonnance Royale de 27.03.1844

*** AS 1 * INSTAURATION DE PERIMETRES DE PROTECTION DES EAUX POTABLES ET DES EAUX MINERALES**

Références :

- Textes relatifs aux eaux destinés à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales :
 - Code de la santé publique (articles L.1321-2 et R.1321-6 à R.1321-13)
- Textes relatifs aux eaux minérales :
 - Code de la santé publique (articles L.1322-1 et suivants et articles R.1322-17 et suivants)
- Décret du 11/01/2007

Services responsables :

Ministère de la Santé et des Sports (Direction Générale de la Santé).
Délégation Territoriale Départementale Isère de l'Agence Régionale de Santé – Service Environnement (DT38 ARS)

Dénomination ou lieu d'application :

- 1) **Captage du Rivier (rapport hydrogéologue 02.11.1978)** - arrêté Préfectoral n° 2011300-0023
- 2) **Captage du Riou Briand (rapport hydrogéologue 13.09.2006)**
- 3) **Captage Tours**
- 4) **Captage Mare**
- 5) **Captage Puthuire**
- 6) **Captage du Fillon**
- 7) **Captage du Guillard**

Actes d'institution :

- 2) Arrêté Préfectoral n° 2011300-0023 du 27.10.2011

*** E L 7 * ALIGNEMENT**

Références :

- Edit du 16.12.1607 confirmé par arrêté du Conseil du Roi du 27.02.1765,
- Loi du 16.09.1805,
- Décret n° 62.1245 du 10.10.1962 (routes nationales),
- Circulaire n° 79.99 du 16.10.1979 modifiée par la circulaire du 19.06.1980,
- Décret du 25.10.1938 modifié par décret n° 61.231 du 06.03.1961 (chemins départementaux)
- Instruction générale du 30.03.1967,
- Décret n° 64.262 du 14.03.1964 chapitre III (voies communales), complété en son article 11 par l'article 3

du décret n° 77.738 du 07.07.1977 et modifié par le décret n° 79.1152 du 28.12.1979,
- Circulaire n° 723 du 29.12.1964 (Intérieur) et 474 du 13.09.1966,
- Code de l'urbanisme, article R 123.32.1 nouveau (décret n° 77.736 du 07.07.1977),
- Circulaire n° 78.14 du 17.01.1978 (§ 1.2.1.4),
- Circulaire n° 80.7 du 08.01.1980 du Ministère de l'intérieur.

Services responsables :

- Ministère de l'Intérieur, (Direction Générale des Collectivités Locales),
- Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, (Direction Générale des Infrastructures des Transports et de la Mer),
- Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, (Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature).

Dénomination ou lieu d'application :

- **Traverse de la Grenonière**

Actes d'institution :

- Arrêté Préfectoral du 31.03.1884

*** I4 * CANALISATIONS ELECTRIQUES (Ouvrages du réseau d'alimentation générale et des réseaux de distribution publique), ANCRAGE, APPUI, PASSAGE, ELAGAGE ET ABATTAGE D'ARBRES**

Références :

- Loi du 15.06.1906, article 12, modifiée par la loi du 27.02.1925, par les lois de finances du 13.07.1925 (article 298) et du 16.04.1930, la loi du 04.07.1935, les décrets-lois du 17.06.1938 et du 12.11.1938, les décrets du 27.12.1925, n°58-1284 du 22.12.1958, n°67-885 du 06.10.1967, n°71-757 du 09.09.1971, n°73-201 du 22.02.1973
- Loi n° 46.628 du 08.04.1946, sur la nationalisation de l'électricité et du gaz (article 35)
- Ordonnance n° 58.997 du 23.10.1958, article 60 relative à l'expropriation portant modification de l'article 35 de la Loi du 08.04.1946 précitée
- Décret n° 67.886 du 06.10.1967 sur les conventions amiables portant reconnaissance des servitudes de l'article 12 de la loi du 15.06.1906 et confiant au juge de l'expropriation la détermination des indemnités dues pour l'imposition des servitudes
- Décret n° 70.492 du 11 juin 1970, portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 35 modifié de la loi n°46-628 du 08.04.1946 (concernant la procédure de déclaration d'utilité publique des travaux d'électricité et de gaz qui ne nécessitent que l'établissement des servitudes ainsi que les conditions d'établissement des dites servitudes)
- Décret n° 85.1109 du 15.10.1985, modifiant le décret du 11.06.1970 précité
- Décret n° 93-629 du 25.03.1993, modifiant le décret du 11.06.1970 précité.

Services responsables :

National : Ministère de l'Economie, de l'industrie et de l'Emploi

< 50 kV DDT
 Distributeurs EDF et/ou Régies

Dénomination ou lieu d'application :

- **1) MT 15kV Ornon – Le Rivier**
- **2) Bouclage MT Ornon - Chantelouve**
- **3) Moyennes Tensions diverses**

Actes d'institution :

- 1) Arrêté Préfectoral n° 67-488 du 30.01.1967
- 2) Arrêté Préfectoral n° 71-964 du 08.02.1971